

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N° 1105

présenté par

M. Blazy, M. Pellois, M. Clément, M. Jung, M. Sebaoun, M. Touraine, M. Dupré, M. Terrier,  
M. Liebgott, M. Bays, M. Marsac et M. Assouly

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 78 BIS, insérer l'article suivant:**

Le second alinéa de l'article L. 147-4-1 du code de l'urbanisme est supprimé.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination visant à agir dans le sens de l'amendement portant sur la modification de l'article L. 147-5 du code de l'urbanisme.